

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale... 3 la ligne
 Réclamations... 1 fr. 50
 Annonces anglaises... 3 fr. 50

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
 14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, RÉDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. - 18, Quai de l'Hôpital, 18, - LYON

ABONNEMENTS

Lyons et départements limitrophes.....	Trois mois	Six mois
Autres départements.....	5 fr. 10	10 fr. 10
Etranger et Union postale.....	10 fr. 10	18 fr. 10

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
 Quai de l'Hôpital, 18.

BOURSE DE PARIS

du 19 Août 1881

100 francs.....	86 10	Credit mobilier.....	741
100 amortissable.....	86 17	Credit Lyonnais.....	830
100 nouveau.....	118 69	Mobilier espagnol.....	785
100 français.....	91 43	Union générale.....	1640
100 3 0/0.....	91 43	Poncière lyonnaise.....	789 50
100 4 0/0.....	91 43	Autrichiens.....	876 25
100 5 0/0.....	91 43	Lombards.....	875
100 6 0/0.....	91 43	Sarragosse.....	875
100 7 0/0.....	91 43	Nord-Espagne.....	610
100 8 0/0.....	91 43	Transatlantique.....	7
100 9 0/0.....	91 43	Suez.....	18 5
100 10 0/0.....	91 43	Consolidés à Londres.....	100 5/16
100 11 0/0.....	91 43	Panama.....	75

Lire à la quatrième page l'annonce indiquant les avantages de la combinaison qui assure aux abonnés du COURRIER DE LYON le service quotidien du COURRIER ET DU RÉPUBLICAIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Elections législatives du 21 août

Comité central des républicains radicaux

DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION DU RHONE

CHERS CONCITOYENS,

Une nouvelle législation va s'ouvrir. Avant de désigner les députés qui devront y prendre part, il importe d'examiner notre situation politique, de constater les résultats obtenus, de formuler nettement ceux restant à atteindre.

Née de la lutte mémorable dans laquelle s'efforça le gouvernement de l'ordre moral, la Chambre dont le mandat expire a été surtout une Assemblée de résistance à la réaction cléricalle et de protestation contre le pouvoir personnel.

Elle a achevé la défaite des coalisés monarchiques; elle a complété l'œuvre de délivrance; elle a implanté définitivement la République dans notre sol; elle a, par surcroît, posé les premiers jalons de notre transformation politique.

Là s'est bornée sa tâche laborieuse et s'est close sa mission libératrice.

Il nous reste, maintenant, à travailler au perfectionnement de nos institutions pour les mettre en harmonie avec les progrès accomplis, à réaliser les réformes indispensables à la vitalité même de notre puissante démocratie, en un mot, à effacer complètement de notre législation et de nos mœurs les derniers vestiges des régimes passés.

Nous y procéderons avec méthode, avec maturité, avec réflexion, mais aussi avec une inébranlable persévérance.

Le programme républicain émané de vos groupes, et que nous publions plus loin, comporte un grand nombre de questions urgentes, dont la solution, réclamée par l'opinion publique, est impatiemment attendue.

Il sera le guide constant des élus que vous aurez choisis; il leur indiquera, à tous les instants de la vie parlementaire, la voie à suivre, la conduite à tenir, les travaux à préparer pour rester toujours en communion d'idées avec leurs mandants.

Citoyens,

Si formelles cependant que soient les termes d'un programme, sa réalisation serait un leurre, si elle n'était confiée aux mains honnêtes, loyales et sûres d'un ferme républicain.

Pénétré de ces vues et assuré d'être l'expression exacte des sympathies manifestées dans vos groupes, votre Comité central, écho fidèle de vos volontés, présente à vos suffrages le citoyen Ballue.

Les mérites de ce candidat vous sont connus. Démocrate convaincu, prêt à tous les sacrifices pour la cause républicaine qu'il a cessé de servir ardemment, vous aurez en lui un représentant éclairé, intègre, digne d'apporter au nom de la vaillante population lyonnaise, sa part de coopération à l'œuvre régénératrice qui se prépare.

Citoyens,

C'est au milieu du calme le plus complet, de la sécurité la plus profonde, que s'élaborent les élections d'où sortiront les mandataires du pays.

Procédons à ce grand travail avec cette sagesse patriotique qui nous a valu nos meilleurs succès. Sachons rassurer certaines craintes, stimuler certaines apathies; sachons aussi résister aux impatiences irrédéchies ou dangereuses.

C'est le plus sûr moyen de faire produire à chaque période de l'évolution légale les résultats politiques et sociaux que la démocratie réclame à bon droit.

C'est aussi la plus inflexible méthode pour donner à la République la plénitude de son développement, et pour faciliter à tous les citoyens l'accès à la lumière, au bien-être, à la liberté.

Votez pour le candidat que nous vous présentons, vous resterez ainsi dans la vieille tradition lyonnaise, qui ne s'est jamais égarée à la suite des rêveurs ou des utopistes, mais dont l'esprit positif et scientifique s'est toujours, au contraire, attaché aux réformes essentiellement pratiques et réalisables.

Citoyens, pas d'absentions!

La France entière va prononcer sur son avenir. S'abstenir serait abdiquer et renier le suffrage universel.

Votez donc tous pour le citoyen

Thiers

conseiller général, ancien capitaine du génie

A signé le mandat.

Vive la République!

Pour le Comité :

Le Président : BERET.
 Les Assesseurs : PARENT, ACCARIE, REVOL
 aîné, DERVILLE, BONNARD fils, PINARD.
 Le Secrétaire : DIZIN.

Elections législatives du 21 août 1881

CANDIDATS RÉPUBLICAINS

Lyon

PREMIÈRE CIRCONSCRIPTION

M. A. BALLUE

Député sortant

CANDIDAT DU COMITÉ CENTRAL

DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION

M. E. THIERS

Conseiller général, ancien capitaine du génie

CANDIDAT DU COMITÉ CENTRAL

TROISIÈME CIRCONSCRIPTION

D^r CRESTIN

Ex-conseiller général, ancien maire de la Guillotière

CANDIDAT DU COMITÉ CENTRAL

QUATRIÈME CIRCONSCRIPTION

D^r CHAVANNE

Député sortant

CANDIDAT DU COMITÉ CENTRAL

CINQUIÈME CIRCONSCRIPTION

M. ANDRIEUX

Député sortant.

SIXIÈME CIRCONSCRIPTION

M. VARAMBON

Député sortant.

Villefranche

PREMIÈRE CIRCONSCRIPTION

D^r GUYOT

Député sortant.

DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION

M. PERRAS

Député sortant.

Aux électeurs de la 5^{me} circonscription

Aujourd'hui samedi, 20 août 1881, à une heure et demie, aura lieu à Lentilly une réunion publique, dans laquelle M. Andrieux, député, rendra compte de son mandat et répondra aux questions qui pourront lui être posées par les électeurs de la 5^{me} circonscription.

Aujourd'hui samedi, 20 août 1881, à sept heures du soir, aura lieu, à l'hôtel du Nord, à Vaugneray, une réunion publique, dans laquelle M. Andrieux, député, rendra compte de son mandat et répondra aux questions qui pourront lui être posées par les électeurs de la 5^{me} circonscription.

SINGULIÈRE POLITIQUE

Toute la presse républicaine patronne la candidature de M. Andrieux, excepté le *Lyons-Républicain*.

M. Andrieux a hautement affirmé dans les réunions publiques et écrit dans sa circulaire aux électeurs qu'il faisait sien le programme de M. Gambetta.

Est-ce que ce programme n'est pas au diapason des opinions que le *Lyons-Républicain* professe et représente ?

Est-ce que notre confrère ne soutiendrait pas la candidature de M. Gambetta si elle était posée dans le Rhône comme celle de M. Andrieux ? Ce serait faire injure à son bon sens que de supposer le contraire.

C'est donc sur une triste question personnelle que ce journal se sépare de M. Andrieux après avoir fait de longs et inutiles efforts pour lui susciter des concurrents. Il n'est pas beau jouer le *Lyons-Républicain*; il perd et il boude. Quand on ne sait pas jouer de sang-froid et perdre gaiement, le mieux est de ne pas s'aventurer.

Certes, nous aurions préféré un autre député que M. Crestin pour la Guillotière, un autre que M. Thiers pour les Brotteaux.

Ni M. Perras, ni M. Varambon, ni M. Guyot, ni M. Chavanne ne remplissent à nos yeux les conditions idéales du parfait législateur.

Nous ne nous sommes pas trop ganté pour leur dire qu'en signant le mandat impératif, ils promettaient la lune à leurs électeurs et qu'ils ne donnaient pas là un exemple de fierté et d'honnêteté à la démocratie.

Ils ont signé quand même, cela les regarde; ils ont été choisis. Nous avons perdu la partie.

Leur en témoignons-nous quelque ressentiment ? Ne publions-nous pas leurs noms en tête de nos colonnes dans le tableau qui les recommande à nos amis.

Le *Lyons-Républicain* a remué ciel et terre, il ne faut pas qu'il s'en défende, pour créer et recruter des mécontents dans la cinquième circonscription, pour les fédérer en comité, pour les discipliner, les diriger, avec cet objectif unique de faire échec au député du Rhône le plus éminent par son savoir, par son expérience, par ses brillantes qualités d'orateur, d'homme de gouvernement, par les services rendus depuis et avant le 4 septembre 1870 à la cause républicaine.

Peu importait au *Lyons-Républicain* de substituer à M. Andrieux une médiocrité ou une nullité, un aigle de la Demi-Lune ou un becasson de village.

Le centre gauche le plus rose, le dernier converti des bonapartistes, n'importe qui, n'importe quoi, eût fait aussi bien son affaire que l'intransigeant le plus furieux. Toute sa politique se bornait à détourner les électeurs de M. Andrieux.

Le *Lyons-Républicain* pensera, car il ne nous dira pas que nous faisons ce que nous voulons. Peut-être ne fait-il pas lui-même ce qu'il voudrait faire. Laissons lui cette pauvre consolation.

L. BARTHENS.

DOSSIER BONNET-DUVERDIER

Tout le monde connaît peu ou prou l'affaire à la suite de laquelle le sieur Bonnet-Duverdier fut expulsé honteusement du comité des écoles laïques de la rue Blanche, dont il avait été jusque-là le président. Ses collègues du comité appartenaient et appartiennent encore à la démocratie la plus avancée du neuvième arrondissement de Paris. En ce moment ce sont les champions de la candidature de M. Clémenceau.

Ayant été nommé député de la Guillotière dans ces circonstances, la chose transpara, et

comme on ne voulait pas compromettre autrement — c'était sous le 16 Mai. — un prétendu républicain qui était naguère président du conseil municipal de Paris, et avait été poursuivi par le ministère de Broglie-Fourton, on décida, avec le consentement du sieur Bonnet-Duverdier, de soumettre son cas à un jury d'honneur de quatre membres, pris dans les quatre groupes de la gauche de la Chambre.

Le jury d'honneur jugea que le sieur Bonnet-Duverdier devait donner sa démission de député.

On sait qu'il n'a tenu aucun compte de cette sentence.

Bien au contraire, il est plus que jamais candidat et il a des complaisants qui prétendent le faire réhabiliter par le suffrage universel.

Leur impudence est sans égale dans les réunions publiques de la 2^e circonscription. Ils nient les faits et soutiennent que le sieur Bonnet-Duverdier fut victime d'une manœuvre opportuniste dont il faut le venger.

Un journal créé tout exprès pour soutenir sa candidature, nie de même et avec la même impudence, accuse les députés, membres du jury d'honneur, MM. de Choiseul, Floquet, Langlois, Madier-Monjan et Lockroy, d'avoir sacrifié le sieur Bonnet-Duverdier aux délicats de l'opportuniste.

C'est pourquoi quelques personnes qui s'intéressent à la bonne renommée de la démocratie lyonnaise se sont fait adresser d'urgence les pièces originales qui constituent le dossier du sieur Bonnet-Duverdier, et le *Petit Lyonnais* et le *Lyons-Républicain* de ce matin, samedi, en pullulent de longs et édifiants extraits.

Qu'il se rencontre un comité et des groupes nombreux pour appuyer et patronner ce candidat, vous direz après cette lecture que cela n'est possible que si ce comité et ces groupes ignorent le contenu de ces pièces.

Eh bien ! qu'on sache que pour la plupart cette excuse n'est pas admissible, qu'ils connaissent l'affaire dans tous ses détails et qu'ils l'ont discutée fréquemment.

Qui se ressemble s'assemble, voilà la conclusion.

Le sieur Bonnet-Duverdier est un homme qu'à la Chambre on ne salue pas. Voulez-vous qu'il représente des gens qu'on salue ?

Lisez les pièces dans le *Petit Lyonnais* et le *Lyons-Républicain* et votre opinion sera faite.

TÉLÉGRAMMES

DE NUIT

VUL SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

Manifeste de M. Gambetta

Paris, 19 août.

Voici le manifeste que M. Gambetta vient d'adresser aux électeurs du 20^e arrondissement et qui a été affiché dans l'après-midi :

ELECTEURS,

C'est avec confiance que je viens demander à vos libres suffrages la sanction de la politique suivie depuis douze ans par votre mandataire pour le service de la démocratie.

Vous me connaissez tous; je vous appartiens tout entier pour toujours.

De vous seuls je veux tenir le mandat législatif, pour poursuivre avec l'autorité que me donnent vos votes la politique de fondation républicaine, de progrès et de relèvement qui est dans vos volontés et dans vos cœurs.

Toujours en avant, sans secousse ni violence, jamais en arrière, telle est votre devise et la mienne.

Persévérons pour la République et la patrie.

LÉON GAMBETTA.

Ce manifeste est précédé de la proclamation du comité républicain radical émettant l'espoir que les électeurs voteront pour le représentant le plus éminent de la politique façon te.

Il est signé des membres du comité central radical.

Nouvelles Electorales

Paris, 19 août.

Une circulaire préfectorale

Sur l'avis du ministère de l'intérieur, tous les préfets viennent d'envoyer aux maires et aux agents de l'administration placés sous leurs ordres une circulaire les engageant à conserver la plus stricte neutralité pendant la période électorale et la durée du scrutin.

Toute infraction à cette recommandation sera sévèrement punie.

Une manœuvre électorale

On sait que M. Rochefort avait annoncé dans l'*Intransigeant* que M. Gambetta, doutant de son élection à Belleville, avait posé sa candidature à Vouziers (Ardennes). Ce journal ajoutait qu'il tenait à la disposition de ses lecteurs un billet de vote imprimé à Paris et expédié par les soins du comité de la rue de Suresnes.

Le comité a démenti formellement ce bruit. Des bulletins, au nom de M. Gambetta ont bien été imprimés à Paris, chez M. Maître, imprimeur, rue Vivienne, n° 5, mais ils ont été commandés par un agent des intransigeants et adressés à un des meneurs de la faction à Vouziers.

Cette indigne manœuvre avait pour but de faire échouer au député républicain et, par une diversion, de servir la candidature réactionnaire et clérical du baron de Ladoucette.

M. Gambetta, informé de l'abus que des gens sans scrupules voulaient faire de son nom, avait immédiatement répondu par une dépêche indignée, dans laquelle il exprimait à nos amis de Vouziers les vœux qu'il forme pour le succès de la candidature de M. Péronne.

Aujourd'hui, il a signifié, par exploit d'huissier, à l'imprimeur, M. E. Maître, défense d'avoir à laisser sortir de son imprimerie et d'avoir à remettre à qui que ce soit tout bulletin portant le nom de M. Léon Gambetta.

M. Gambetta n'a accepté et n'acceptera aucun autre candidature que celle de Belleville.

Les Elections à Belleville

Sur la demande du comité de la réunion du quartier Saint-Blaise (20^e arrondissement), le parquet a ouvert une enquête pour découvrir quels sont les auteurs de la falsification des lettres d'invitation, puisqu'il s'en est trouvé infiniment plus au contrôle que le comité n'en avait fait imprimer et distribuer.

Des affiches ont été posées, aujourd'hui, dans la 2^e circonscription du 20^e arrondissement. Ces affiches contiennent la protestation du comité républicain de Vouziers contre l'abus fait du nom de M. Gambetta contre la candidature de M. Péronne, candidat de l'union républicaine.

Cette protestation est suivie de la réponse de M. Gambetta, déclarant qu'il n'a jamais permis à personne de se servir de son nom et qu'il n'est candidat qu'à Belleville.

On dit que le comité Mévier doit faire afficher un dernier appel aux électeurs dans le 20^e arrondissement.

Une affiche ayant pour titre MANŒUVRE ÉLECTORALE sera posée demain, dans la matinée, sur les murs du 20^e arrondissement.

Elle signale la manœuvre de Vouziers, et la réponse de M. Gambetta à M. Henrionnet, président du comité électoral de Vouziers.

La lutte sera très vive dans la 2^e circonscription du 9^e arrondissement.

M. Ranc a accepté la candidature qui lui a été offerte par un groupe important d'électeurs. Il a pour concurrent M. Paul Dubois, nuance extrême gauche. M. de Kératy, ancien préfet de police, a fait également afficher sa profession de foi.

On annonce la candidature monarchiste de M. Nicoulaud, et la candidature de M. Paul Dupont.

M. Yves Guyot, dont il avait été question, ne s'est pas mis sur les rangs.

D'après les nouvelles reçues par le *Télégraphe*, les élections seront excellentes pour la cause républicaine.

Il assure que M. Paul de Cassagnac est menacé à Mirande par M. de Montebello et que, s'il l'emporte, ce ne sera qu'à une faible majorité.

A Toulouse, le succès de M. Constans est assuré. Quant à M. Clémenceau, son élection à Arles n'est pas aussi certaine que les organes intransigeants l'affirment et l'on croit à un ballottage.

A Nantes, on croit que M. Laisant est très menacé.

D'après une dépêche de Toulouse, il paraît absolument certain que M. Constans sera réélu dans la première circonscription de Toulouse.

La candidature de M. Castelbou est soutenue par une coalition étrange, formée d'intransigeants et de cléricaux, qui se rallient sur le nom de M. Castelbou pour essayer de faire échouer au ministre qui a exécuté les décrets.

Vannes, 19 août. — Le préfet du Morbihan fait publier dans l'*Avenir* une note démentant les bruits de mobilisation et de guerre.

Cette note est rédigée dans les mêmes termes que celle de M. Delatte, préfet du Gers.

Marseille, 19 août. — Le comité central de la 1^{re} circonscription a reçu de M. Brochier, maire de Marseille, une lettre par laquelle celui-ci déclare se désister de toute candidature à la députation pour se consacrer exclusivement à ses fonctions de maire.

Dans une réunion tenue hier soir, ce même comité, après avoir entendu cinq candidats, s'est prononcé à la majorité des suffrages pour la candidature unique de M. Durand dans la 1^{re} circonscription.

EN AFRIQUE

Oran, 19 août. — Le général Colonieu est arrivé hier soir à Oran pour rendre compte au général de division Delebecque, de l'installation commencée à Mécheria.

Le général Colonieu a devancé, au Kreider, une partie de sa colonne qui, comme on l'a annoncé, revient à Sid chercher un nouveau convoi de ravitaillement et repartira lundi prochain.

Le général n'a laissé à Mécheria qu'un bataillon de zouaves, trois pièces d'artillerie et du génie qui exécute les travaux de la redoute

et l'aménagement des sources. Le personnel administratif et les hommes sont trop fatigués pour pouvoir reprendre de nouvelles marches.

Ces derniers sont au nombre de trente-cinq malades, soit un et demi pour cent seulement de l'effectif total.

L'état sanitaire est donc bon. Sur 2.000 chameaux qui composaient la colonne à son départ du Sud, 125 sont morts pendant l'excursion poussée jusqu'à Mekalis par une colonne légère, dans l'espérance de joindre les contingents de Bou-Amema, qu'on croyait encore à Aïn-Seira.

Le général Colonieu s'est rendu compte du pays : il était désert ; il a aperçu seulement quelques bergers du Djebel-Amour avec des troupeaux appartenant aux Hamyan et que ceux-ci avaient confié à leur garde. Cela explique la razzia de 2.000 moutons qui a été opérée.

La colonne de Géryville, commandée par le colonel Négrier, et dont les dernières nouvelles sont du 13 de Chellala-Dahrania, doit se rabattre sur Géryville en passant par Abiod-sidi-Cheik. Elle a aussi trouvé le pays désert.

Tous les renseignements indiquent donc que les dissidents ont tous gagné l'extrême sud et sont concentrés dans la région de Figuig où se discute entre les chefs religieux et militaires, la résolution à prendre en présence de la menace d'une prochaine apparition de nos colonnes dans leurs réduits.

Tunis, 19 août. — La ville sainte et fort riche de Sahel, à huit kilomètres de Sousse, a reçu, sur sa demande, des armes et des munitions envoyées par le gouvernement tunisien ; elle veut se défendre contre l'agression projetée des Arabes de l'intérieur.

Cependant, une tranquillité apparente règne partout. Les tribus commencent à se lasser de cet état d'anarchie ; d'aucuns pensent que les pillards se concertent et se rassemblent pour se défendre contre la colonne du bey, qui doit partir, dans quelques jours, pour un point qu'on n'indique pas.

Le général Saussier s'occupe activement de la réorganisation des forces indigènes en Tunisie.

Paris, 19 août. — Il est inexact que, ainsi que l'annoncent quelques journaux du matin, il soit question d'occuper Sousse.

Informations

Paris, 19 août.

Mouvement administratif

Le mouvement administratif, qui paraîtra aussitôt après les élections, sera très important.

Plusieurs préfets et sous-préfets seront déplacés ; un préfet serait mis en disponibilité.

Le président du Conseil

C'est à tort qu'on a annoncé que M. Jules Ferry irait au Havre dans les premiers jours de septembre.

Lorsque M. le président du conseil avait projeté de se rendre dans cette ville, c'était pour y présider la fête de gymnastique.

Le but du voyage n'existant plus, le voyage n'aura pas lieu.

Voyage de M. Gambetta

On prête à M. Gambetta l'intention de partir mardi ou mercredi pour le Midi.

Ce voyage n'aurait aucun caractère politique.

Le procès Lullier-de Cassagnac

Aujourd'hui est venu devant la 10^e chambre correctionnelle le procès en diffamation intenté par M. Lullier à M. Paul de Cassagnac.

Sur la demande de M. Lachaud, le tribunal s'est déclaré incompétent, se fondant sur les dispositions de la nouvelle loi sur les délits de presse.

C'est donc devant le tribunal civil que M. Lullier devra poursuivre son adversaire.

L'exposition d'électricité

La commission supérieure de l'exposition d'électricité s'est réunie, sous la présidence de M. Teisserenc de Bort, pour statuer sur l'organisation du jury chargé de juger les produits et de décerner les récompenses.

Le nombre des lots exposés que le jury aura à apprécier s'élève à 1.800, sur lesquels 1.200 appartiennent à la section française et 600 aux sections étrangères.

Malgré cette différence numérique, la commission, inspirée par un sentiment de courtoisie pour les hôtes qu'elle reçoit, a décidé que le jury serait composé d'un nombre égal de Français et d'étrangers et comprendrait au moins cent membres.

Après une longue discussion, la commission a décidé qu'il serait mis à la disposition du jury : 50 médailles d'or, 200 médailles d'argent et 500 médailles de bronze.

M. Cochery, ministre des postes et télégraphes, a assisté, hier soir, aux essais d'éclairage de l'exposition.

Il a examiné dans le plus grand détail, les installations du syndicat qui s'est engagé à éclairer le palais, ainsi que les salles destinées aux éclairages particuliers et spéciaux.

Il a trouvé le travail beaucoup plus avancé qu'il ne le croyait, et a manifesté sa satisfaction au commissaire général, M. Berger, et aux exposants en avance sur leurs confrères.

Petites nouvelles

Notre ambassadeur de Vienne, M. le comte Duchâtel, doit arriver ces jours-ci à Paris, en vertu d'un congé.

Le général de Biré, qui commandait à Moulins, vient d'être mis en disponibilité sur sa demande.

M. le capitaine de vaisseau Richier est nommé au commandement de la station navale de Cochinchine.

On annonce la fermeture prochaine, par ordre supérieur, d'un cercle militaire de Paris.

Boulogne-sur-Mer va inaugurer, le 10 septembre prochain, la statue de Frédéric Sauvage, l'inventeur de l'hélice.

Boulogne-sur-Mer prépare une belle fête pour cette inauguration.

Etranger

Suisse

LE TUNNEL DU SIMPLON

Genève, 19 août. — Le gouvernement italien s'est prononcé de la manière la plus formelle contre le percement du Mont-Blanc et pour le tunnel du Simplon.

LE TRAITÉ DE COMMERCE FRANCO-SUISSE

Berne, 19 août. — Les experts choisis par le Conseil fédéral pour la discussion préalable du traité de commerce avec la France se sont réunis à Berne, sous la présidence de M. Buchonnet, chef du département du commerce.

Comme il s'agit de débattre les instructions à donner aux représentants suisses dans les négociations qui vont s'ouvrir, les délibérations ne sont pas publiques.

Italie

LA LOI DES GARANTIES

Florence, 19 août. — Les tentatives d'agitation contre la loi des garanties ne rencontrent partout en Italie, sauf dans quelques groupes isolés et sans importance, que la réprobation générale.

L'opinion publique dans la Péninsule comprend fort bien l'immense intérêt politique qu'il y a pour le royaume italien à conserver à Rome le pontificat suprême du monde catholique, et approuve hautement les mesures énergiques prises par le gouvernement à l'égard des meetings tenus ces jours derniers.

On croit savoir ici que l'attitude du gouvernement italien a fait à l'étranger la meilleure impression, et lui a valu les félicitations de personnages importants.

Angleterre

CHAMBRE DES COMMUNES

Londres, 19 août. — La Chambre des communes a rejeté la motion de M. Parnell par 83 voix contre 30, après un discours de M. Gladstone, en exprimant le désir que la conduite des Irlandais permette bientôt au gouvernement de renoncer à ses pouvoirs exceptionnels.

M. Parnell avait proposé une résolution disant que, d'après la loi exceptionnelle qui vient d'être votée, l'Irlande n'est pas administrée conformément aux déclarations et aux promesses faites par les ministres lors de l'adoption de cette loi par la Chambre des communes.

LE TRAITÉ FRANCO-ANGLAIS

La plupart des journaux regrettent la rupture des négociations du traité de commerce anglo-français. Le *Times* dit amèrement que cette rupture sera probablement le signal d'un mouvement protectionniste en Angleterre, et amènera certainement une sérieuse diminution d'échanges.

L'Angleterre serait obligée de fermer ses marchés. La France y perdrait un cinquième de son commerce et la cordialité de ses relations sera amoindrie.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

ISÈRE

Chien hydrophobe

Grenoble, 19 août. — Un chien atteint de la rage a mordu, hier matin, une petite fille, dont le père, M. C..., habite hors la porte Saint-Laurent, et lui a fait une blessure au dessus de l'œil.

Sur l'ordre de M. le maire, l'animal a été conduit chez M. Blanchard, vétérinaire, qui l'a fait abattre aussitôt.

La petite fille a reçu les soins de M. le docteur Hauquelin.

L'homme de l'art a cautérisé la blessure, et a déclaré que l'enfant ne courait aucun danger.

Incendie

Beaurepaire. — Dans la soirée de lundi dernier, un incendie s'est déclaré à Beaurepaire, et a détruit une grange ainsi que les récoltes qu'elle contenait, le tout appartenant à M. François Velay, propriétaire.

Les pertes, évaluées à 8.000 fr., sont couvertes par une assurance.

Le produit de la cavalcade

Vienne, 19 août. — La quête qui s'est faite par notre cavalcade a produit plus de six mille francs.

C'est un résultat inespéré dont nos pauvres se réjouiront.

DRÔME

Proclamation préfectorale

Valence, 19 août. — Voici le texte de la proclamation que M. le préfet de la Drôme vient de faire afficher, en réponse aux bruits de mobilisation faussement répandus :

Habitants de la Drôme, Depuis quelques jours, on fait circuler dans le département, le bruit qu'aussitôt après les élections législatives du 21 août, et, au plus tard dans le cours de l'automne prochain, l'armée sera mobilisée en tout ou en partie. On ajoute que les militaires de la classe 1876 seront maintenus sous les drapeaux en vue d'une guerre qui nous imposerait de lourds sacrifices en hommes et en argent.

Les ennemis de la République qui tiennent ces propos alarmants vous trompent.

M. le ministre m'autorise, non-seulement à y opposer la dénégation la plus énergique, mais aussi à appeler toute la rigueur des lois contre les mauvais citoyens qui propagent ces fausses nouvelles, dans le seul but de troubler votre tranquillité pendant le cours de la période électorale et d'apporter ainsi au jour du scrutin une entrave à la liberté de vos suffrages.

Valence, le 18 août 1881.
Le Préfet de la Drôme,
DE NAJAC.

Incendie à la cartoucherie

Ce soir à 9 heures et demie, le tocsin se faisait entendre et mettait notre ville en émoi.

Des flammèches sorties d'une cheminée avaient communiqué le feu à des résidus de salpêtre placés dans la cour du bâtiment de la cartoucherie.

Grâce aux prompts secours il a été rapidement éteint sans qu'on ait eu aucun accident à déplorer.

MOUVEMENT ÉLECTORAL

Rhône

2^e CIRCONSCRIPTION. — Le comité central des républicains radicaux de la 2^e circonscription du Rhône donne avis que les délégués des groupes du 5^e arrondissement sont priés de se réunir ce soir samedi 20 courant, au café Célérier, rue Ste-Elisabeth.

Le délégué de la commission exécutive,
CHANEL.

3^e ARRONDISSEMENT DE LYON. — Le comité central des républicains radicaux du 3^e arrondissement donne avis que les délégués de l'arrondissement sont convoqués pour aujourd'hui 8 heures, rue de la Buire, 5.

Loire

Candidats républicains

Arrondissement de Saint-Etienne
1^{re} Circonscription. — BERTHOLON, dép. sort.

2^e Circonscription. — CROZET-FOURNEYRON, dép.
3^e Circonscription. — RICHAUME, député sortant.

Arrondissement de Montbrison

1^{re} Circonscription. — LEVET, député sortant.
2^e Circonscription. — P. REYMOND, dép. sort.

Arrondissement de Roanne

1^{re} Circonscription. — AUDIFERRE, député sortant.
2^e Circonscription. — BROSSART, député sortant.

1^{re} CIRCONSCRIPTION DE SAINT-ETIENNE. — Au cours de la réunion contradictoire tenue rue des Chappes les socialistes-colectivistes, ces derniers ont décidé qu'ils prendraient part à la lutte, contrairement à la décision antérieure recommandant aux adhérents du parti l'abstention la plus absolue.

En conséquence le citoyen Ava a été proclamé candidat du comité collectiviste, qui vient de faire placard un programme, précédé de considérants d'une longueur telle que nous ne pouvons en reproduire aucun.

Nous ne sommes pas fâchés de voir surgir cette candidature in-extremis, puisqu'elle doit mettre en évidence le nombre restreint des collectivistes et par suite leur impuissance.

D'autres part, ce ne sont pas les quelques bulletins que, défaits au profit de ce candidat, pourront en modifier la lutte entre MM. Bertholon et Amouroux.

Néanmoins, cela fait bien, y compris celui du citoyen Hervier, quatre candidatures.

Il n'y manque que le nom du porte-étendard des démocratiques que nous espérons toujours, contenant une promesse du *Mémorial*.

2^e CIRCONSCRIPTION DE SAINT-ETIENNE. — Diverses réunions ont eu lieu, hier soir, rue du Grand-Moulin, Roche-la-Molière et à Saint-Genest-de-Loport. MM. Crozet-Fourneyron et Girodet ont pris successivement la parole et ont eu l'applaudissement de leurs partisans respectifs.

Aucune décision définitive n'a d'ailleurs été prise. Le *Republicain de la Loire* publie, sous forme de communication, les extraits d'une lettre adressée de Bourg-Argeat à M. Girodet. Nous y remarquons ce passage :

« L'affaire du *Mémorial* a déjà été expliquée. Tout le monde sait que nous ne vous étions adressé à ce jour qu'après avoir vainement demandé le concours de la *Loire*. »

« A quoi le *Republicain de la Loire* répond : « Nous n'avons jamais refusé les communications de M. Girodet. »

« Nous avons reçu un programme particulier de la commune de Bourg-Argeat que nous n'avons pas publié, par l'excellente raison que nous n'avions à ce moment les programmes définitifs des comités nommés par les délégués de toutes les communes réunies à l'assemblée générale pour les circonscriptions. »

Isère

Candidats républicains

Arrondissement de Grenoble
1^{re} circonscription. — BRAVET, député sortant
2^e circonscription. — A. BOVIER-LAPIERRE.
3^e circonscription. — LOUIS GUILLOT, député sortant.

Arrondissement de la Tour-du-Pin
1^{re} circonscription. — A. DUBOST, député sortant
2^e circonscription. — MARION, député sortant.

Arrondissement de Saint-Marcellin
M. SAINT-ROMME, conseiller général

Arrondissement de Vienne
1^{re} circonscription. — BUYAT, député sortant
2^e circonscription. — COURTURIER, député sortant.

1^{re} CIRCONSCRIPTION DE GRENOBLE. — Avant-hier, Touvet, M. Bravet, député sortant, dans une réunion intime à laquelle assistaient plusieurs maires du canton, notamment MM. le docteur Richi, Palouid, Baurand, Péloux, etc., a expliqué ses votes et a développé son programme.

L'honorable candidat a particulièrement insisté sur la réduction de l'impôt foncier qui pèse d'une façon si désastreuse sur nos populations des campagnes.

L'assistance a pleinement approuvé M. Bravet, et dans ses votes passés, soit dans les idées qu'il a émises pour l'avenir, et c'est au milieu des applaudissements des assistants que M. Bravet a terminé son discours.

2^e CIRCONSCRIPTION DE GRENOBLE. — Le *Nouvel iste* d'aujourd'hui prétend que le républicanisme de M. Bovier-Lapierre, futur député de cette circonscription, est de date tout récente, et que c'est la chute de l'empire qui a marqué son entrée dans la vie politique.

C'est là une allégation complètement mensongère de tinée sans doute à servir la candidature clérical de l'intendant Rossi qui, entre parenthèse, est bien malade (nous voulons parler de sa candidature). Mais la feuille de sacristie qui s'en fait l'écho aura tout fait perdus, temps, car tous les électeurs grenoblois savent que M. Bovier-Lapierre est un républicain de la veille.

Jeune encore et fidèle en cela à la tradition paternelle il était dans les rangs de ceux qui sous l'empire faisaient une guerre acharnée à ce régime abhorré. Membre de la commission officielle de M. Vaudry, membre du comité électoraliste en 1870 et candidat de l'opposition aux élections municipales de la même année, M. Bovier-Lapierre a été constamment mêlé aux combats livrés en faveur de la République.

Le *Nouveliste* fera donc bien à l'avenir, de puiser ses renseignements à une source plus sûre et surtout plus véridique que celle où il est allé chercher ceux qui nous fournissent aujourd'hui sur le passé de M. Bovier-Lapierre.

1^{re} CIRCONSCRIPTION DE VIENNE. — M. Buyat a rendu compte hier de son mandat aux électeurs d'Heyrieux. Après quelques observations échangées entre le candidat et plusieurs électeurs, l'assemblée, consultée par son président, a décidé que M. Buyat avait fidèlement rempli son mandat, et qu'il y avait lieu de le renouveler.

On a ensuite soumis à M. Buyat le programme suivant qui avait été élaboré par tous les délégués des communes du canton.

1^{re} Révision de la Constitution dans le sens le plus démocratique et suppression du Sénat.

2^e Réforme de la magistrature ; suppression de l'immobilité ; élévation de la compétence des juges de paix.

3^e Dissolution de toutes les corporations religieuses, laïques ou non.

4^e Séparation de l'Eglise et de l'Etat ; dénonciation du Concordat ; suppression de l'ambassade au Vatican.

5^e Service militaire obligatoire et égal pour tous, sans exception ni privilèges, pour 3 ans.

6^e Rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés à une date fixe.

7^e Instruction laïque, obligatoire, gratuite, à tous les degrés, concours constatant les aptitudes des élèves.

8^e Loi sur les recidivistes, application de la déportation à la troisième condamnation de délit de droits communs. Suppression du travail dans les prisons.

9. Liberté complète de la presse et de réunion.

10. Liberté d'association, sous les garanties qu'il lui porte à l'Etat d'exiger.

11. Révision du cadastre pour arriver à une répartition plus équitable de l'impôt foncier.

12. Impôt sur le revenu.

13. Suppression des journées de prestation.

14. Dégrèvement des impôts qui pèsent sur l'agriculture et l'industrie.

15. Révision de l'impôt sur les boissons, suppression de l'exercice.

16. Création d'une caisse nationale de retraite pour assurer l'existence des citoyens pendant leur vieillesse.

17. Extension des libertés municipales.

18. Assurance des propriétés et des récoltes par l'Etat.

19. Réduction des gros traitements, et augmentation des petits.

20. Remplacement immédiat de tous les fonctionnaires, ennemis du gouvernement.

21. Suppression du cumul sur les traitements.

22. Le candidat s'engage à prendre l'initiative de présenter une loi sur toutes les questions dans le courant de la prochaine session, et à rendre compte de son mandat tous les ans dans une réunion publique.

M. Buyat a déclaré accepter le programme.

Drôme

Candidats républicains

Arrondissement de Valence
1. circonscription. — A. MADIER-MONTAUD, d. s.
2. circonscription. — D. BIZARELLI, d. p. sort.

Arrondissement de Montélimar
Emile LOUBET, député sortant.

Arrondissement de Die
D. CHEVANDIER, député sortant.

Arrondissement de Nyons
Camille RICHARD, maire de Nyons, membre du conseil général de la Drôme.

Valence, 19 août. — Dans l'arrondissement de Die, M. Chevandier a pour concurrent M. Gailhard-Bancel, avocat à Valence, légiste-clérical; dans celui de Nyons, M. Richard a également pour concurrent un réactionnaire, M. le marquis d'Aulan, député sortant.

L'élection des cinq candidats républicains est assurée.
2. CIRCONSCRIPTION DE VALENCE. — Voici la proclamation de M. Bizarelli, député sortant :

Citoyens,
Le mandat que vous m'avez fait l'honneur de me confier, il y a deux ans, touche à son terme; je viens vous demander de me le renouveler.

Les délégués républicains des diverses communes de la circonscription, réunis en assemblée, ont bien voulu à l'unanimité, me désigner de nouveau comme leur candidat aux prochaines élections législatives; je viens vous demander de ratifier leur choix.

Vous savez tous qu'elle sera ma ligne de conduite si vous m'accordez encore votre confiance. Elle vous est nettement indiquée par mes déclarations de 1879 et par mes votes à la Chambre. Ce que je pense alors, je le pense encore; ce que j'ai fait depuis, je suis prêt à le faire de nouveau.

M'inspirant de vos desirs, j'aurai toujours pour guide l'intérêt de la République et de la circonscription, pour but le progrès incessant dans une paix honorable.

La plupart des réformes que nous avons jugées nécessaires sont encore à réaliser ou à compléter, il faut poursuivre cette œuvre. Il faut continuer à abolir les privilèges, à détruire les abus, à mettre nos codes et nos lois en harmonie avec les principes qui nous régissent.

La République réclame des institutions démocratiques: je m'associerai, avec tout le dévouement dont je suis capable aux efforts qui seront faits pour les lui donner.

En ce qui concerne les grandes questions qui sont à l'ordre du jour, mon programme vous est connu depuis 1879; vous pourrez de plus le retrouver dans celui qui a été adopté par l'Assemblée générale des délégués républicains et auquel j'ai adhéré.

1. Réviser la Constitution; supprimer le Sénat ou modifier son recrutement et définir ses attributions;
2. Rémédier l'administration, simplifier les rouages, épurer complètement son personnel;
3. Supprimer l'immobilité des magistrats, diminuer leur nombre, réduire les frais de justice, refondre le code de procédure;

4. Faire une loi d'ensemble pour l'armée, réduire la durée du service militaire, le rendre obligatoire pour tous les citoyens sans aucune exception;
5. Ajouter l'obligation de la laïcité à la gratuité de l'enseignement primaire, augmenter le nombre des bourses de l'Etat dans les lycées et collèges;
6. Étendre les franchises municipales et départementales;

7. Dénoncer le Concordat dès que ce sera possible;
8. Accorder la liberté de la presse, la liberté d'association, et, avec les garanties nécessaires, la liberté d'association;
9. Rémédier l'impôt;

10. Venir en aide à l'Agriculture dans la plus large mesure;
11. Conserver le scrutin d'arrondissement tant que la majorité des électeurs ne se sera pas prononcée pour sa suppression.

CITOYENS,
Je viens de vous donner ma pensée toute entière. Si vous approuvez ma conduite, si mes déclarations vous conviennent, vous pouvez voter pour moi; vous ne serez pas trompés.

J'attends avec confiance votre décision et, quoi qu'il arrive, je vous remercie dès à présent de tout cœur de l'honneur que vous m'avez déjà fait.
Vive la République!

BIZARELLI,
Membre du Conseil Général,
Député sortant.
Le Grand-Serre, le 15 août 1881.

Ardèche

Arrondissement de Privas
1. circonscription. — M. CHALAMET, député sortant.
2. circonscription. — M. PRADEL, député sortant.

Arrondissement de Largentière
1. circonscription. — M. VIELFAURE, cons. gén.
2. circonscription. — M. VASCHALDE, député sort.

Arrondissement de Tournon
1. circonscription. — M. SAINT-PAIX, cons. gén.
2. circonscription. — M. BOISSY-D'ANGLAS, député s.

Tournon, 19 août. — A l'inverse de ce qui se passe dans les circonscriptions méridionales de notre département où les 3 députés républicains sortants qui se représentent, nous avons Chamaret, Pradel et Vaschalde, tous sortants à une forte majorité, nous apprenons que la candidature de M. Oscar Saint-Prix, vice-président du conseil général de l'Ardèche, fait de grands progrès dans notre circonscription.

D'après des renseignements, que nous considérons comme certains, ce candidat aurait de grandes chances d'arriver bon premier au premier tour; car il y aura assurément ballottage, et alors son élection serait certaine.

Nous ne mettons pas en doute, en effet, que la faute qui a été commise une première fois ne sera pas renouvelée, et qu'il n'y aura pas un second tour, des candidatures républicaines multiples. D'ailleurs, si quelque velléité de se représenter prenait les 2 candidats républicains qui auront le moins de voix, nous sommes certains d'avance que les électeurs y mettront bon ordre, car ils ne veulent pas ouvrir un champ libre au candidat réactionnaire qui ne quitte que le moment d'entrer en lice et de manger les marrons que les candidats républicains auraient tirés du feu. A bon entendre salut.

Ain

Candidats républicains
Arrondissement de Bourg
1. circonscription. — THIERSOT, député sortant.
2. circonscription. — TONDU, député sortant.

Arrondissement de Belley
CHALEY, député sortant.

Arrondissement de Ger
GROSGUREN, député sortant.
PRADON, conseiller général.

Arrondissement de Nantua
MERCIER, député sortant.

Arrondissement de Trévoux
GERMAIN, député sortant.

Saône-et-Loire

Candidats républicains
Arrondissement de Chalon
1. circonscription. — M. Ch. BOISSIS, d. p. sort.
2. circonscription. — M. DABON, député sortant.

Arrondissement d'Autun
1. circonscription. — M. GILLIOT, député sortant.
2. circonscription. — M. E. REYNAUD, d. p. sort.

Arrondissement de Mâcon
1. circonscription. — M. MARGUI, député sortant.
2. circonscription. — M. DE LACITELLE, d. p. sort.

Arrondissement de Charolles
1. circonscription. — M. B. DE ROCHEFORT, d. sort.
2. circonscription. — M. SARRIEN, député sortant.

Arrondissement de Louhans
M. LOGEROTTE, député sortant

RÉUNION PUBLIQUE DE COURZIEUX

5. CIRCONSCRIPTION
M. Andrieux continuant sa tournée électorale a rassemblé hier en réunion publique les électeurs de la commune de Courzieux.

Ils avaient répondu en grand nombre à son appel et le rez-de-chaussée d'une grande maison en construction sur la place de Courzieux, avait été disposé pour le recevoir.

Le bureau était présidé par M. Buissonnet, maire de Courzieux. M. Andrieux, selon son habitude, a préféré à un discours régulier une série de questions sur son élection.

Interrogé sur la séparation de l'Église et de l'Etat, la révision de la Constitution, le cumul du mandat et de la fonction, l'attitude du préfet de police devant le conseil municipal de Paris, et enfin sur ses votes pendant la dernière législature, il a à chaque question développé ses idées et répondu aux applaudissements chaleureux de toute l'assemblée.

Voici l'ordre du jour voté à l'unanimité à la fin de cette brillante réunion publique :

Attendu que M. Andrieux venant de rendre compte de son mandat aux électeurs de Courzieux, rassemblés en réunion publique, leurs a donné de tous ses actes politiques les explications la plus satisfaisantes.

Les électeurs de Courzieux déclarent qu'ils conservent toute leur confiance à M. Andrieux et qu'ils le choisissent pour la quatrième fois comme leur représentant à la Chambre des députés.

Le Secrétaire, BOURLANGER. Le Président, BUISSONNET.

Aujourd'hui, pour terminer sa tournée, M. Andrieux va à Lentilly et à Vaugneray. — On ne dira pas qu'il fuit la discussion et ne visite que des cantons et des communes amies — cette fois il pénètre dans l'antre du lion — du Lyon-Républicain, si vous voulez.

COUR D'ASSISES DU RHONE

PRÉSIDENCE DE M. BERTRAND, CONSEILLER
Audience du 19 août

Avortement
Les accusés qui comparaissent devant le jury sont au nombre de quatre : Caroline Baudier, sa mère, la veuve Baudier, Auger et Gond.

Ce dernier était l'amant de la fille Baudier. La femme Baudier, après avoir prétendu qu'elle avait ignoré soit l'avortement soit même la grossesse de sa fille, a été obligée d'avouer qu'elle avait connu l'un et l'autre, mais elle persiste à soutenir qu'elle n'a pris aucune part aux manœuvres abortives; sa fille essaye de confirmer ces dénégations, cependant elle est démentie par Gond de la façon la plus formelle.

Auger se renferme dans un système de dénégations absolues. Le huis clos ayant été ordonné, nous ne pouvons entrer dans de plus grands détails.

Les débats de cette affaire ne se termineront qu'aujourd'hui samedi.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI
Samedi, 20 août, 232. jour de l'année. Soleil : lever, 5 h. » ; coucher, 7 h. 05. Les jours baissent de 3 minutes.

Ephémérides (1875). — Naissance de Thomas Corneille, poète dramatique.
A la cour d'assises. — Suite de l'affaire d'avortement commencée hier.

Les électeurs du 3. arrondissement qui n'auraient pas reçu leurs cartes par suite d'absence ou de changement de domicile sont invités à présenter leurs réclamations à la mairie (Bureau des élections, tous les jours, de neuf à quatre heures, et dimanche, 21 août courant, de huit heures du matin à six heures du soir.

Par un arrêté en date du 18 août courant, M. le préfet du Rhône a désigné MM. Causse, Bousquet et Rebatel, conseillers généraux, pour composer la commission du recensement général des votes pour l'élection des députés.

Cette commission siégera en séance publique, le jeudi 25 août 1881, à 2 heures du soir, dans la salle du conseil de préfecture, à l'Hôtel de Ville.

Le ministre de la guerre vient de prescrire dans quatre corps d'armée : Le Mans, Châlons, Lyon et Montpellier, l'appel des chevaux, mulets et voitures. Ces expériences sont faites en vue de l'obligation dans laquelle on se trouverait en cas de mobilisation totale ou partielle de l'armée.

Les commissions fonctionnent de la même façon qu'elles le feraient au cas d'une mobilisation véritable, et règlent séance tenante les indemnités dues aux propriétaires atteints par ces réquisitions.

Des officiers de tous les corps des armées active et territoriale ont été envoyés dans les différents centres de réquisition pour suivre de près les opérations.

Différents systèmes sont étudiés et expérimentés pour la première fois dans le but d'arriver à une complète mobilisation dans le minimum de temps possible, et c'est à la suite des rapports qui lui seront adressés que le ministre de la guerre édictera un règlement général sur les détails de ces opérations complexes.

M. Montalan, conseiller à la cour d'appel de Lyon, a été nommé pour présider les assises du troisième trimestre dans le département de la Loire, en remplacement de M. Dubost, empêché.

Cette session s'ouvrira le 5 septembre.

A dater d'aujourd'hui 20 août, les Concerts-Bellecour commenceront à 8 heures précises.

Une subvention de 7,600 fr. vient d'être allouée à la commune de Francheville, en vue de la construction d'une maison d'école.

En outre, la commune est autorisée à contracter un emprunt de 5,700 francs dans le même but.

On attribue la plupart des accidents causés par les chevaux qui s'emportent si facilement, pendant le temps des chaleurs, aux piqûres de mouches.

Voici un moyen de les prévenir que donne le Journal de Villefranche :

Prenez une partie d'acide phénique, 3 parties d'huile blanche; mélangez le tout; frottez partout le cheval légèrement avec un chiffon trempé dans le mélange; mettez-en surtout sur les parties du corps sensibles aux piqûres.

Aussi longtemps que durera l'odeur, le cheval ne sera pas piqué. Dans quelques cas, il faut faire l'application deux fois par jour.

Les journaux cléricaux annoncent bruyamment chaque jour les succès remportés dans les examens du baccalauréat par les élèves des institutions religieuses.

Ainsi, dit le pieux Nouvelliste, tous les élèves présentés par le Verbe incarné — dans un journal d'avocats, un nom pareil doit être en faveur — ont été reçus.

Il y a là une escobarderie qu'il est bon de signaler au public.

Sur une classe de 20 élèves, par exemple, nos bons religieux présentent comme sortant de chez eux leurs quatre ou cinq meilleurs élèves.

Les autres, vil troupeau, se présentent de leur côté, mais l'établissement n'endosse pas la responsabilité de leurs échecs; au contraire, sont-ils reçus il se hâte d'en tirer honneur et d'ajouter leurs noms à la liste première, les substituant, si besoin est, à ceux de la liste officielle qui auraient pu être black-boullés.

C'est ainsi que, parfois — c'est rare —, nos bons jésuites réalisent ce problème qui paraît insoluble au premier abord; avoir plus d'élèves reçus qu'ils n'ont avoué en présenter.

Vols divers

Nos campagnes sont infectées à cette époque de l'année de vagabonds; aussi gare aux poulaillers mal gardés.

Ainsi des malfaiteurs se sont introduits avec effraction dans la ferme de M. Joannard, au hameau des Arboras, commune de Grigny, et ont enlevé 14 poules et un canard.

Des rôdeurs ont également pénétré avec escalade dans la propriété de M. Melet, à Vaux. Ils sont descendus dans l'écurie par le grenier à foin et ont tordé le cou à un lapin, cinq poules et deux poulets. Après s'être ainsi assurés d'une giblotte et d'un excellent rôti, ils ont soustrait dans la cave dont les portes étaient ouvertes, deux jambons et quinze kilos de lard.

On n'a aucun soupçon sur les auteurs de ce vol. — Enfin, quelques amateurs de friture, ont fracturé un bûchet appartenant à M. Nesme, pêcheur à Anse, et y ont enlevé vingt kilos d'excellents goujons.

Les voleurs courent encore.

Encore un suicide.
Une femme âgée d'une quarantaine d'années, dans un accès de fièvre chaude, s'est précipitée par la fenêtre du 3. étage de la maison portant le n. 87 de la rue Montesquieu.

La malheureuse a été relevée dans le plus triste état, le crâne fracturé. Elle a été transportée à l'Hôtel-Dieu; on désespère de la sauver.

A la suite d'une querelle avec sa femme, le nommé B..., coquetier, rue Pierre-Corneille, lança au visage de sa moitié un verre, qui la blessa grièvement à la joue droite.

Pendant qu'elle recevait les soins nécessaires à la pharmacie Perrichon, cours Lafayette, B... était conduit au bureau du commissaire de police. Ce n'est que grâce aux prières de sa femme et à son refus de déposer une plainte qu'il a été relâché.

Espérons que la générosité de sa conduite fera revenir le violent époux à des mœurs plus douces.

Un rassemblement considérable s'était formé, hier soir, à 6 heures, sur le quai des Célestins. Mme Marie R..., demeurant impasse de la Quarantaine, ayant rencontré hier, sa fille âgée de 16 ans, partie de chez elle depuis quelques jours, pour se livrer à la débauche, voulut la reconduire au domicile maternel.

La précoce enfant, refusa énergiquement, poussant des cris et essaya à deux reprises de se jeter sous les roues des tramways.

Les gardiens de la paix finirent par emmener la mère et la fille au poste de police.

Espérons que la belle reviendra à de meilleurs sentiments, mais, comme dit le proverbe, « qui a bu boira », et nous croyons bien que la jeune R... après avoir trempé ses lèvres dans la coupe de la volupté, comme dirait M. Prud'homme, ait beaucoup de peine à reconstituer son capital si fortement ébréché.

Un vol au rendez-moi;
Hier, le nommé Auguste B..., âgé de 29 ans, marchand ambulant, venant, dit-il, de Paris, se présentait avec un autre individu au café tenu par M. Galimont, cours Morand.

Après avoir absorbé deux verres de madère, B... se dirigeait vers le comptoir et donnait en paiement un billet de banque de 100 fr.

Pendant que le patron comptait la monnaie, le deuxième larron, cherchait à détourner son attention, en lui parlant d'une commande de douze bouteilles de son madère qu'il avait trouvé excellent.

Profitant du colloque, B... après avoir empoché la monnaie, escamotait adroitement le billet resté sur le comptoir, puis les deux escrocs prenaient la fuite.

M. Galimont se précipita sur leurs pas et parvint à saisir au collet B..., qui fut trouvé porteur du billet de 100 fr.

Ce filou, qui ne doit pas en être à son coup d'essai, a été écroué à la Permanence où son complice dont le signalement est connu, ne tardera pas sans doute à le rejoindre.

Chaque jour, de pareils faits se renouvellent; et encore, le plus souvent, les volés, dans la crainte du scandale, préfèrent se taire.

Il serait temps de jeter quelques bons coups de filet dans ces bas-fonds ténébreux où s'agitent toute cette tourbe de filles et de souteneurs.

Un violent incendie a détruit une forêt de sapins, d'une contenance de deux hectares, au lieu des Brosses, commune d'Izeron, appartenant à M. Bon-teille, François.

Le feu s'est propagé avec une rapidité telle que tout secours a été inutile. On a du se borner à sauvegarder les propriétés voisines.

Les dégâts sont évalués à une somme de 500 fr. Les causes en sont inconnues, mais on ne suppose pas que la malveillance y soit pour quelque chose.

Cours gratuit de dessin industriel

Cours gratuit de dessin industriel pour les ouvriers et apprentis de 13 ans au moins. Ouverture le dimanche 28 août prochain, au petit collège, de onze heures à midi.

Les ouvriers peuvent se faire inscrire dès ce jour à la mairie du cinquième arrondissement, ou chez M. Jules Dally, professeur de dessin, rue Centrale, 5.

Les ouvriers trouveront dans ces leçons de grands moyens de perfection artistique, surtout dans les professions suivantes :
Flurs artistiques : dessin d'après la botanique;
Ornements d'église : broderie à la main et à la machine;
Tapisserie Aubusson : mise en carte sur canevas;
Couturiers, etc. : principes de la Jacquard;
Modes nouvelles : harmonie des couleurs;
Broderie pour trousseaux : chiffres de tous les styles.

Tir de l'armée territoriale

Dimanche 21 août, de 7 h. à midi, concours aux cibles silhouettes et circulaires à 600 mètres.
Les tirs réglementaires s'exécuteront à 209 mètres. Cette séance sera la dernière avant le classement définitif des tireurs de 1. classe qui aura lieu le 22.

Pour les nouvelles inscriptions et pour les voitures, mêmes dispositions qu'aux séances précédentes.

Aux anciens officiers retraités

Messieurs les officiers et assimilés retraités avant la loi de 1873, sont priés de passer de 3 h. à 5 h., rue de l'Hôtel-de-Ville, n. 86, pour une communication du comité central permanent des officiers en retraite.

Touristes lyonnais (cours militaire)

ORDRE DE SERVICE :
Dimanche 21 août; Tir aux cibles de l'armée territoriale.
Départ des Terreaux à 7 h. précises. Tenue : Casquette et couvre-nuque, cravate bleue en laine, dolman et pantalon blanc.

La fanfare y assistera.
Lundi 22 août, à 8 h. du soir, séance de la section d'études, à l'école de la Martinière, sous la présidence de M. le docteur A. Magnin.

Société philanthropique de l'Ain

L'administration rappelle aux sociétaires que les cotisations sont reçues tous les deux dimanches du mois, au siège social provisoire, rue Ste-Catherine, 12, et chez les collecteurs de quartier.

Les adhésions sont reçues tous les jours aux mêmes adresses.
L'un des secrétaires : A. GALLIOT.

EPILEPSIE

CRÉBÈRE REJUVÈNEScentes gueries par correspondance
Le médecin spécial D. KILLISCH, à Dresde-Neustadt (Saxe)
Cause de grands succès (8,000 Méd. d'or de la Société scient. à Paris)

Si vous toussiez, prenez du Sirop Vial de Vaise; c'est le seul qui guérisse complètement les irritations de poitrine; demandez aux personnes qui en ont fait usage se méfier des contrefaçons.

Nous sommes dans l'année où se déclarent avec le plus d'opiniâtreté les affections de poitrine. On oppose à ces affections morbides, souvent très rebelles, diverses préparations balsamiques et adoucissantes. Il faut placer en première ligne les Bonbons et le Sirop pectoral au miel de la Pharmacie Moderne de Lyon, rue Ste-Catherine, 5, puisqu'ils font disparaître en deux ou trois ours : Rhumes, Bronchites, Oppressions, Coqueluches, etc. (Le flacon ne coûte que 2 fr.).

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique
Lyon, 19 août, 4 heures soir.

Température: Le ciel, encore menaçant pendant la journée d'hier, s'est complètement découvert dans la soirée et un même temps, des vapeurs basses se formaient sur la vallée du Rhône. C'étaient là les premiers indices de l'approche d'une nouvelle bourrasque. En effet, le baromètre a cessé de monter vers minuit et baisse maintenant assez vite. Il est à 760 millimètres. Un courant de S.-E. modéré a balayé la brume et laisse apparaître très nettement le cône des Alpes. D'ailleurs, à 1 heure du soir, la température, un hausse de 9 degrés sur la température correspondante d'hier, atteint 29.2.

Un refroidissement anormal a eu lieu sur les côtes de l'Algérie. Avant-hier, le thermomètre marquait 41 degrés à Alger et à Nemours.
Temps probable : Orageux.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris
Paris, 18 août.

La souscription au récent emprunt italien a eu lieu comme on sait, à Londres. Elle a donné lieu à quelques exportations passagères de numéraire. Ce léger drainage oblige la Banque d'Angleterre à élever le taux de son escompte à 5 0/0. C'est sur cet avis, accompagné d'un recul de 1/8 sur les Consolidés, que s'ouvre la séance.

Mais pas plus l'élevation de l'escompte que la baisse des Consolidés à 10 3/8 n'ont le pouvoir de détourner le courant qui emporte nos fonds publics.

La cote s'établit tout d'abord à des prix supérieurs à ceux de la veille. Quelques réalisations d'acheteurs modèrent seulement leur élan.

Le 5 0/0 est à 118.23.
Le 5 0/0 italien prononce son mouvement et s'élève à 91.50; le Turc est à 17.75.
Un bon courant d'échanges se maintient sur les actions du Crédit général français aux environs de 800 fr.; de la Banque de Prêts à l'Industrie à 622.50.
Les actions du Crédit de France ont un marché très animé et d'excellentes tendances à 750.
Les réalisations ont commencé et paraissent devoir se poursuivre sur les chemins français, dont la hausse a été trop rapide.

CHOSSES & AUTRES

La responsabilité des enfants

Sous l'ancien régime, on faisait des procès de sorcellerie aux chèvres, et l'on brûlait vives les pauvres bêtes ; voire même des chiens et des chats furent pendus en forme de procès pour grave meschoc.

Aujourd'hui encore on autorise les petits enfants à battre la table ou les chaises où ils se sont blessés. Mais la loi n'admet la responsabilité d'une personne qu'à deux conditions : il faut qu'elle ait eu la conscience de ses actes, et la libre volonté d'agir.

On ne recherche ni les enfants ni les fous. Et si leur ignorance ou leur égarement a causé quelque dégât, ce sont leurs parents, leurs maîtres ou leurs gardiens que l'on rend civilement responsables.

La loi anglaise est, par excellence, traditionnelle. Elle a gardé, comme on pourra voir, du passé des règles assez bizarres.

Zoe Mansfield, jeune baby de huit mois, se promenait gaiement sur le gazon d'une prairie du comté de Sussex (Angleterre).

Personne ne faisait attention à lui ; il avançait toujours, attiré par une magnifique robe de dentelle qui, fraîchement lavée, était étendue sur ce même gazon, Zoe finit par atteindre le ruban et pendant une heure il la déchira à son aise dans tous les sens.

La robe, qui appartenait à miss Annie Matthew, valait plus de 50 livres sterling (2,500 francs). A qui réclamer les dommages-intérêts ? La nourrice qui aurait dû surveiller Zoe, est une pauvre femme ; sa mère, veuve dans un cirque forain, n'est guère plus fortunée. Mais miss Matthew, présumant que Zoe, s'il a pu à huit mois de plus, n'est pas une force exceptionnelle, sera plus tard à même de bien faire son chemin, a usé d'une distorsion de la loi anglaise qui permet de rendre les mineurs responsables pour l'avenir des méfaits commis dans leur jeune âge. En conséquence, Zoe a été amené devant le juge pour s'entendre condamner au paiement de 50 livres sterling si plus tard il parvient à la richesse. Il a cessé de hurler pendant toute l'audience et il a voulu griffer le nez de l'honorable magistrat qui, après la sentence rendue, essayait de l'embrasser.

Bulletin hebdomadaire des soies

Les affaires ne se sont guère ressenties des fêtes et ont repris un bon courant dès le début de cette semaine. D'après les dispositions aux achats qui s'affirment chaque jour d'avantage en fabrique, on peut croire qu'elle est déjà mieux fixée sur ses emplois pour la prochaine saison.

La diversité des genres de soie demandés laisse présumer que ces emplois seront encore des plus variés. Il serait en effet difficile de citer un article auquel la consommation ne s'intéresse pas plus ou moins.

Aussi bien en Chine et du Japon, il y a de la recherche. Pour le moment cependant, la faveur serait plutôt pour les belles ouvrées de Chine, mais pour ces sortes comme sur les soies fines les transactions n'ont guère porté jusqu'à présent que sur la marchandise disponible.

Les marchés à livrer restent des plus difficiles à conclure non parce que la demande fait défaut, mais parce que les producteurs qui se trouvent en face des prétentions très-élevées pour les grèges et d'une augmentation sensible dans les prix de façon, ne se soucient pas d'écouler les propositions qui leur sont faites à des conditions ne leur laissant en perspective que la perte.

La recherche de ces marchés à livrer n'en est pas moins et prouve que la fabrique prévoyant des affaires sérieuses pour sa prochaine saison serait bien aise de se pourvoir dès à présent, mais n'étant pas encore poussée

par des besoins immédiats, elle cherche à laisser les vendeurs, et, prenant pour base quelques affaires d'occasion qu'elle trouve encore en marchandise disponible, elle voudrait faire accepter les mêmes prix pour des contrats à livrer.

PUBLICATIONS NOUVELLES

LA « FRANCE ILLUSTRÉE » PAR MALTE-BREIN
Beaucoup de personnes nous ont demandé des renseignements plus détaillés sur les conditions d'abonnement de la *Librairie Française*, 15, rue Maleherbes, à Lyon, dont nous avons fort justement recommandé les ouvrages à nos lecteurs.

Nous allons résumer en quelques lignes les conditions de cette honorable maison, dont le succès a déjà récompensé les efforts.

« LA FRANCE ILLUSTRÉE » de *Malte-Brein*, édition entièrement nouvelle, et complètement mise à jour, (48 séries sont prévues).

La souscription étant permanente, les nouveaux abonnés peuvent, à leur gré, recevoir une ou plusieurs séries par quinzaine, à partir du commencement de l'ouvrage. Ils n'ont absolument rien à payer d'avance, ils ne doivent payer que les séries qu'ils reçoivent à raison de 75 c. la série.

A la 50^e série, les abonnés reçoivent comme *prima gratia* une magnifique CARTE DE FRANCE, gravée spécialement pour eux, par *Ehrard*, le cartographe si connu, et à la fin de la publication, ils recevront gratis un Dictionnaire général des communes de France et des colonies.

Inutile de parler davantage de l'utilité incontestable de ces primes, elles sont indispensables à tout le monde.

Nous rappelons à nos lecteurs qu'ils ont droit aussi, une fois abonnés, à choisir deux magnifiques tableaux géographiques, sur toile, encadrés or, à raison de 100 francs par tableau au lieu de trente francs, prix de vente en magasin.

S'adresser à la Librairie Française, 15, rue Maleherbes, à Lyon, ou à ses courtiers.

SPECTACLES DU 20 AOUT

Casino

rue de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2. Orchestre sous la direction de M. Léone.

Place Bellecour

Ce soir samedi, 20 août 1881, à 8 h. 1/2, grande fête artistique.

PROGRAMME

- | | |
|--|------------|
| PREMIERE PARTIE | |
| 1. Ouverture du Diable au moulin | Gevaert |
| 2. Chacone | Durand |
| 3. Valse brillante | Meyerbeer |
| 4. Marche indienne de l'Africaine | Meyerbeer |
| DEUXIEME PARTIE | |
| 1. Ouverture de St-Jacques Roi | Adam |
| 2. La Villa des Fleurs, valse | A. Luigini |
| 3. Grande fantaisie sur Rigoletto, arrangée par J. Luigini | Verdi |
| 4. Le Prologue artistique, exécutée par M. Ziger | Bagnat |
- Orchestre de la ville, 60 exécutants, sous la direction de A. Luigini.
Prix d'entrée : 50 cent.
Demain, grand concert.
Prix d'entrée : 60 cent.

HERNIES

Guérison radicale par le bandage électromédical MARIE frères, médecins spécialistes-inventeurs à Paris, n° 46, rue de l'Arbre-Sec. M. MARIE jeune fera lui-même l'application de ses appareils, à LYON, les 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26, août, HOTEL BAYARD, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 47. Les 25 et 26, jusqu'à 9 heures du soir. Ensuite à VIENNE, les 27 et 28, HOTEL DU COMMERCE; à RIVE-DE-GIER, le 29, HOTEL DU COMMERCE; à SAINT-CHAMOND, le 30, HOTEL DU LION-D'OR; à FIRMINY, le 31, HOTEL DU NORD; à SAINT-ETIENNE, les 1^{er}, 2, 3 et 4 SEPTEMBRE, HOTEL DE L'EUROPE; à MONTBRISON, le 5, HOTEL DE LA POSTE; à THIERS, le 6, HOTEL DE LA PAIX; à CLERMONT-FERRAND, les 7 et 8, HOTEL DE L'UNIVERS; à ROANNE, les 9 et 10, HOTEL DU COMMERCE; à TARRIE, le 11, HOTEL DE L'EUROPE; à VILLEFRANCHE, les 12 et 13, HOTEL DE L'EUROPE; à BOVRY, les 14 et 15, HOTEL DES GRIFFONS; à MACON, les 16 et 17, HOTEL DU COMMERCE; à CHALON, les 18 et 19, HOTEL DU NORD.

M. MARIE reviendra visiter ces villes courant MARS et FÉVRIER 1882. Désirant soulager tout le monde, riches et pauvres, M. MARIE fera des concessions aux ouvriers.

SOCIÉTÉ LYONNAISE

DE DÉPÔTS, DE COMPTES-COURANTS et de Crédit industriel

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 50 millions

Caisse de Reports

9, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 9, Lyon

Le taux alloué, par la Caisse aux déposants, est de 4 75 0/0 l'an net de tous frais, pour la deuxième quinzaine d'août.

Les dépôts destinés à être employés en report pour la première quinzaine de septembre, seront reçus jusqu'au 3 septembre. Lyon, le 20 août 1881.

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale française de Crédit SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 75 MILLIONS

Succursale de Lyon : 4, rue de la République

La Société bonifie actuellement :

2 0/0	pour les dépôts à vue
2 1/2	à six mois
3 0/0	à un an
4 1/2 0/0	deux ans
5 0/0	trois ans et au-dessus.

PAYEMENT DE COUPONS ORDRES — DE BOURSE DÉPÔTS DE TITRES — AVANCES SUR TITRES SOUSCRIPTIONS A TOUTES ÉMISSIONS Service télégraphique spécial

BOURSE DE LYON

Le 19 Août 1881

Rentes	Comptant	à terme
3 0/0	100	100
3 0/0 amortissable	100	100
4 1/2	100	100
5 0/0	100	100
Turc	17 60	17 60
Songrie 6 0/0	100	100
Autrichien 4 0/0	100	100
Russe 5 0/0	100	100
Espagne 3 0/0	100	100
Belge 3 0/0	100	100
Égypte unifiée	400	400
Actions		
Crédit mobilier	100	100
Crédit mob. Espag.	100	100
Crédit Lyonnais	928 75	928 75
Union générale	1580	1580
B. Hypothéc. Franca.	100	100
Soc. financière Lyonn.	100	100
Banque Ottomane	100	100
Paris-Lyon-Médit.	100	100
Société Autrichienne	750 60	750 60
Lombard-Vénitien	100	100
Suez	675	675
Nord-Espagne	638 75	638 75
Colon	100	100
Obligations		
Gaz de Lyon	100	100
Gaz de la Guillaumière	100	100
Mines de la Loire	253	253
Montrambert	245	245
St-Etienne	285	285
Rive-de-Gier	20	20
Société Lyonnaise	100	100
Bateaux-Combiens	100	100
Eaux	100	100
Dombes	1100	1100
Abattoirs	100	100
Verreries L. et M. An	100	100
Croix-Rousse	100	100
Obligations		
Ville de Lyon	100	100
Ville de Paris 1868	400	400
Ville de Paris 1871	304	304
Lombardes-anciennes	200	200
Lombardes-nouvelles	324	324
Loire	100	100
Saint-Etienne	100	100
Rhône-et-Loire 4 0/0	575	575
Paris-Lyon-Médit.	358 75	358 75
1866	324	324

Imprimerie de la République, 18, quai de l'Hôpital.

LE RÉPUBLICAIN DU RHONE & LE COURRIER DE LYON

Journal du matin Journal du soir

RÉDACTEURS PRINCIPAUX :

MM. L. BARTHELEMY, Paul BERTINAY, Paul ANNEQUIN, H. PELLET, Henri FOUQUIER, BENOIT DES VIGNES, CLEMENT DURAFOR, ANDRÉ, E. PÉLAGAUD, Docteur CAZENEUVE, A. GIRARD, Jules SERVE, Victor COURRAUD, OLIVIER, Docteur DIDAY, SIMON, MONCÈRE, LA GODELLE, Marcel FOUQUIER, P. VIGNE, DUPLEXI DE, COURTÈS, etc.

PRIME GRATUITE

Acquise aux abonnés du COURRIER DE LYON

DEUX JOURNAUX QUOTIDIENS POUR LE PRIX D'UN SEUL

DEPUIS LE 16 JUILLET

Les abonnés du COURRIER DE LYON reçoivent chaque jour deux journaux Par les courriers du matin, le RÉPUBLICAIN DU RHONE, rédigé sur les dépêches et les nouvelles de la nuit comme les autres petits journaux de Lyon.

Par les courriers du soir, le COURRIER DE LYON, le plus grand, le plus varié et le plus complet des grands journaux de Lyon

PRIX DE L'ABONNEMENT AUX DEUX JOURNAUX RÉUNIS : Lyon : 1 an, 40 f. ; 6 mois, 20 f. ; 3 mois, 10 f. — Rhône : 1 an, 44 f. ; 6 mois, 22 f. ; 3 mois, 11 f. — Départements : 1 an, 43 f. ; 6 mois, 25 f. ; 3 mois, 13 f. — Étranger : 1 an, 60 f. ; 6 mois, 30 f. ; 3 mois, 15 f.

ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : 5 FR.

ANNONCES

A louer
DE SUITE
APPARTEMENT
De 3 pièces avec 2 grandes alcôves, cave et grenier, belle vue, 18, rue de Marseille, prix 480 fr. S'adresser chez la concierge.

10 à 15% de Revenu
CAPITAL GARANTI et toujours disponible

Opération sérieuse
et SANS RISQUE

DEMANDER RENSEIGNEMENTS
A LA CAISSE SYNDICALE
30, Avenue de l'Opéra — Paris

LA GAZETTE DE PARIS
Dixième Année Journal Financier 52 N°s par An
PARAIT TOUS LES DIMANCHES

FRANCS PAR AN

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement :
Le Bulletin Authentique
DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS
Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres postes, 59, rue Taitbout, Paris
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

ELECTRO-HOMÉOPATHIE-SCIENTIFIQUE
Thérapeutique nouvelle par le Dr L.-L. Lembert
Instructions et remèdes à la Pharm. homéopathique, 45, r. République, Ly

EAU MINÉRALE NATURELLE
Autorisation de l'Etat
Approbation de l'Académie de Médecine

VERNET
La Forêt des Eaux de Table

Près VALS PAR JALJAC (ARDECHE)

L'Eau de VERNET est la plus gazeuse des Eaux minérales françaises, la plus riche et la meilleure des Eaux de Table connues en France et à l'Etranger. Adressez les demandes à M. RAOUL BRAVAIS, Directeur de la Société des Produits RAOUL BRAVAIS et des Eaux Minérales Naturelles, 26, Avenue de l'Opéra, Dép. principal à Paris : 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra où l'on trouve également les produits si connus et appréciés du public : FER BRAVAIS et QUINQUINA BRAVAIS

Dépôt à Lyon, chez M. Léoras.

Amara Blanqui
Apéritif essentiellement tonique et très agréable ; préparé à base d'écorces d'oranges amères et de quinquina. — Dans tous les établissements
Distillerie J.-U. BLANQUI fils, à Nice

ANNONCES

ABONNÉS
95,000
de tous les tirages

BOURSE DE LYON
COURS DE TOUTES LES VALEURS

BANQUE DES COMMUNES DE FRANCE
15, Chaussée-d'Antin, Paris
EST ENVOYÉ GRATUITEMENT pendant 3 mois aux demandeurs de Lyon, par an

CHASSE FABRIQUE d'armes de chasse et de luxe. C. MARTINIER-COLLIN, 21, rue de la Badouillère, Saint-Etienne (Loire). — Envoi FRANCO, sur demande de franchise, de l'Album illustré.